

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Bibliothèque municipale :  
renouvellement du Comité  
Consultatif. *Assisté préf. - 10.10.84*

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 26

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

*DCM autorisée par arrêté préfet 10.10.84*  
*1006 avec arrêté Préfet*

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-  
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-  
COUNIL-Mmes DE GAYS-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-  
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

"AP par M. THOMAS

Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-

Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

Par lettre du Préfet en date du 12 Mars 1984, nous avons été  
informés du renouvellement du Comité Consultatif de la Bibliothè-  
que municipale, comportant des Membres de droit (5 au maximum) et  
des Membres proposés par le Conseil municipal et nommés par le  
Préfet (15 au maximum).

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 6 du décret n° 61 1003 du 1er septembre 1961,

VU la lettre du Préfet (Direction des Actions de l'Etat - 3°  
Bureau) du 12 Mars 1984,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 Mars 1983  
fixant la liste des délégués du Conseil Municipal auprès de divers  
organismes et notamment au Musée-Bibliothèque de la Ville,

PROPOSE à l'agrément de M. le Préfet les Membres suivants :

1/ Membres de droit : (5 au maximum)

- M. JP. FABER, Mme DE GAYE (Déjà élus)

- M. GEOFFROY

- M. PAPEAU

pour la durée de leur mandat.

- Mme DITCHARRY bibliothécaire de la Ville.

2/ Membres nommés par le Préfet sur proposition du Conseil Municipal  
(15 au maximum) (durée du mandat 5 ans)

en qualité de représentants de divers degrés d'enseignement :

- M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale : M. DAURY Jacques,
- M. le Proviseur du Lycée d'Etat Mixte : M. Jean CODEZ
- M. le Principal du Collège Emile ZOLA : M. BONET Guy
- M. le Proviseur du L.E.P. CHAMPLAIN : M. BROCHET Emile.

en qualité de représentants d'associations des parents d'élèves :

- Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves des établissements publics de ROYAN (A.P.E.E.P.) : Madame DUVAL Fernande
- M. le Président de la Fédération des Conseils des parents d'élèves (F.C.P.E.) : M. BATIER Alain.

en qualité de représentants des groupements professionnels :

- M. le Président de l'Union Générale des Commerçants : M. Michel GARDRAT
- Mme la Vice-Présidente de la F.N.A.I.M. de ROYAN : Mme SASSEY Gisèle
- Groupement des Agents Immobiliers de la Côte de Beauté : M. Marc DELMAS
- M. le Président du Syndicat des Hôteliers-Restaurateurs : M. Gabriel RICHON

en qualité de représentants des Sociétés Savantes :

- Mme la Présidente de l'Harmonie Municipale : Mme GOMIS Jacqueline
- M. le Président des Jeunesses Musicales de France : M. FOUGERE André.
- M. le Président de l'A.P.M.C. : M. GEORGET Henri
- M. le Président de la Société du Musée : M. COLLE Jean-Robert.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
P/Le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



JP. FABER



PRÉFECTURE  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES  
ACTIONS DE L'ÉTAT

3<sup>ème</sup> BUREAU

LL/MB

N° - 84 - 255 - DIR.3/B.3

LA ROCHELLE, LE 10 OCT, 1984

/-) R R Ê T Ê :

portant renouvellement du Comité Consultatif  
institué auprès de la Bibliothèque Municipale  
de ROYAN

LE PREFET,  
Commissaire de la République  
du Département de la CHARENTE-MARITIME

VU le Code des Communes et notamment les articles R.341.1 à R.341.11 ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 1961 fixant la liste des bibliothèques municipales auprès desquelles doit être institué un Comité Consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 79.214 du 16 mars 1979, modifié par arrêté n° 80.209 du 25 mars 1980, portant renouvellement de la Composition du Comité institué auprès de la Bibliothèque Municipale de ROYAN ;

Considérant que le mandat de certains membres du Comité précité est arrivé à expiration et qu'il convient en conséquence de le renouveler ;

SUR proposition de M. le Maire de ROYAN ;

/-) R R Ê T Ê :

Article 1er : Sont nommés membres du Comité Consultatif institué auprès de la Bibliothèque Municipale de ROYAN, pour une durée de 5 ans à compter du présent arrêté, les personnalités ci-après :

En qualité de représentant de divers degrés d'enseignement :

- M. Jacques DAVRY, Inspecteur départemental de l'Education Nationale,
- M. Jean CODEZ, Proviseur du Lycée d'Etat Mixte,
- M. BUGNET, principal du Collège Emile Zola,
- M. BROCHET Emile, Proviseur du Lycée d'Enseignement Professionnel Champlain.

.../...

En qualité de représentants d'associations des parents d'élèves

- Mme DUVAL Fernande, Présidente de l'Association des Parents d'élèves des Etablissements Publics de Royan,
- M. BATIER Alain, Président de la Fédération des Conseils des Parents d'élèves (F.C.P.E.)

En qualité de représentants des groupements professionnels

- M. Michel GARDRAT, Président de l'Union Générale des Commerçants,
- Mme SASSEY Gisèle, Vice-Présidente de la FNAIM de Royan,
- M. Marc DELMAS, représentant le groupement des agents immobiliers de la Côte de Beauté,
- M. Gabriel RICHON, Président du Syndicat des Hôteliers restaurateurs,

En qualité de représentants des Sociétés Savantes

- Mme GOMIS Jacqueline, Présidente de l'Harmonie Municipale,
- M. FOUGERE André, Président des Jeunesses Musicales de France,
- M. GEORGET Henri, président de l'APMC
- M. COLLE Jean-Robert, Président de la Société du Musée.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Charente-Maritime, M. le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de ROCHEFORT, et M. le Maire de ROYAN sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation  
Pour le Secrétaire Général  
et par délégation  
Le Chef de Bureau,

  
Annick GAZIO



LA ROCHELLE, le 10 OCT. 1984

LE PREFET,  
Commissaire de la République,  
Pr. le Préfet, Commissaire de la République  
Le Secrétaire Général  
J. DARBON

DE  
ROCHEFORT  
MTS/IM

MAIRIE DE ROYAN  
RECU LE  
18 OCT 1984  
1323

BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le Député-Maire de ROYAN

NOMBRE de PIÈCES	DÉSIGNATION DE L'AFFAIRE ET DES PIÈCES	OBJET
	<p><u>Bibliothèque Municipale</u></p> <p>Renouvellement du comité consultatif,</p> <p>-----</p>	
20 EX.	Ampliation de l'arrêté préfectoral n°84-255/DIR/3/B/3 du 10 Octobre 1984.	<p>Pour notification aux membres du comité. (14 ex.)</p> <p>1 exempl. = SG "arrêté préf."</p> <p>_____ = SG cultel (la Bibliothèque)</p> <p>_____ = M. GEOTROY VP<sup>t</sup> - clem cult</p> <p>_____ = M<sup>me</sup> DITCHARY</p>

font: 18-10-84

Reçu les Pièces détaillées ci-dessus.

P/ LE SOUS-PRÉFET,  
Commissaire-Adjoint de la république  
Le Chef de Section,

A ..... le ..... 198.....

J. GUILLOTEAU

mk  
Jan 18-10-10